

Traduction

Discours
de Monsieur Joachim Gauck,
président de la République fédérale d'Allemagne,
au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies
le 25 février 2013 à Genève

Madame la Haut-Commissaire,
Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

« Le vrai test de la crédibilité du Conseil sera l'usage que les États membres en feront », a dit Kofi Annan. Ces paroles du père spirituel du Conseil des droits de l'homme résonnent encore dans ces murs. Elles expriment l'espoir nourri par de nombreux hommes et femmes à l'égard de cette institution. Et elles touchent aussi, je l'espère, vos cœurs et vos esprits.

Le Conseil des droits de l'homme est un lieu de responsabilité ; une responsabilité que je fais mienne également. C'est un honneur et une joie d'être parmi vous aujourd'hui.

La communauté internationale vous a confié le soin du bien le plus cher et néanmoins le plus fragile de l'humanité. Vous avez le droit et même le devoir d'agir en son nom lorsque des États n'assument pas leurs responsabilités en matière de droits de l'homme ou manquent à leurs obligations de protection des citoyens. Ici sont abordés concrètement, et parfois également vivement discutés, les cas d'hommes et de femmes lésés dans leurs droits fondamentaux. Ici, vous avez montré combien vous refusez d'accepter le mépris de la dignité humaine. Je pense par exemple à la Commission internationale d'enquête sur le conflit en Syrie. On peut imaginer d'aller encore plus loin sur cette voie et c'est personnellement ce que je souhaiterais.

Ceux qui œuvrent au renforcement des droits de l'homme n'ont rien à craindre d'un contrôle public. Il est essentiel que le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies s'assure du respect des droits de l'homme dans tous les États sans distinction. C'est une bonne chose de

permettre à des défenseurs des droits de l'homme et à des organisations non gouvernementales d'intervenir ici afin de dénoncer publiquement des injustices. Et le fait que votre mission soit menée dans la transparence constitue un progrès significatif, de même que la possibilité de suivre et de consulter les débats et leur résultats à tout moment sur Internet.

C'est d'autant plus important face à ce constat : si les droits de l'homme font certes partie du cadre juridique et relèvent d'un postulat moral dans de nombreux pays, ils sont pourtant en réalité souvent violés et méprisés. Je pense à la peine de mort, dont je suis un fervent partisan de l'abolition. Je pense à la torture, à la violence à l'encontre des femmes, à la détention arbitraire, aux « disparitions forcées » et à l'intimidation des défenseurs des droits de l'homme. Je pense à la persécution d'hommes et de femmes en raison de leur appartenance religieuse, ou encore aux discriminations fondées sur la couleur de peau et l'origine. Loin d'appartenir au passé, ces faits sont la triste réalité. Or ils peuvent et doivent devenir de l'histoire ancienne !

L'histoire des droits de l'homme est aussi et surtout celle d'une lutte pour leur mise en œuvre. Partout, d'innombrables hommes et femmes courageux n'ont cessé de s'engager en faveur des libertés fondamentales et des droits de l'homme.

J'ai moi-même fait l'expérience de ce qu'être privé de ses libertés fondamentales signifie. J'ai vécu en RDA, l'un de ces États qui, à l'instar des autres régimes communistes d'Europe centrale et de l'Est, proclamaient sur le papier leur attachement aux droits de l'homme mais en réalité, foulaient aux pieds les libertés. J'ai éprouvé combien il est important et encourageant pour ceux qui subissent des atteintes à leurs droits dans leur pays de voir la communauté internationale demander des comptes à ce pays également. Je me souviens clairement de l'impact provoqué par la déclaration d'Helsinki en 1975. Si l'Acte final d'Helsinki n'était certes pas un traité de droit international mais, en quelque sorte, une « simple » déclaration d'États ayant pris des engagements, les régimes communistes d'Europe centrale et de l'Est l'avaient signé eux aussi. Nous, citoyens, pouvions enfin nous réclamer de ces droits auxquels les détenteurs du pouvoir avaient affirmé leur adhésion face au monde entier. Et si nos dirigeants continuaient cependant de contester tout lien avec leurs obligations à notre égard, invoquant l'impérialisme occidental, l'affrontement Est-Ouest ou des intérêts nationaux supérieurs, nous pouvions néanmoins, lorsque nous revendiquions nos droits, déceler de l'inquiétude dans leurs yeux, voire parfois de la peur – celle de perdre leur pouvoir.

Au nom de cette expérience, je vous demande de ne jamais oublier, dans l'exercice de votre mission, les personnes victimes de régimes despotiques. Vous êtes leurs avocats, vous leur donnez la force de lutter pour leurs droits et leurs libertés.

Cette peur que je viens d'évoquer est aujourd'hui encore perceptible en de multiples lieux. À tous les dirigeants qui cherchent à discréditer l'insistance qui entoure les droits de l'homme universels, la qualifiant d'« impérialisme occidental », à eux tous je dis ceci : Ces droits trouvent leurs racines dans les différentes cultures de notre monde. Ils reposent également sur des déclarations et des accords universels de droit international. Et sachez que la population de votre pays – comme celle de tous les pays – comprend parfaitement le langage des droits de l'homme !

La communauté internationale a réaffirmé clairement il y a vingt ans son attachement aux droits de l'homme dans la Déclaration de Vienne. Ce sera d'ailleurs le sujet de la table ronde qui aura lieu tout à l'heure. Pourtant, on tente régulièrement de justifier les atteintes aux droits de l'homme en invoquant des « conventions culturelles » ou des « valeurs traditionnelles ». Mais partout où les hommes et les femmes prennent conscience de leurs droits individuels et de leur droit à l'intégrité physique, la référence aux traditions cesse d'être considérée comme un motif acceptable. Quelle que soit la culture à laquelle un être humain appartient, la torture blesse et tue. Elle n'est en aucun cas acceptable. La censure de la presse et les atteintes à la liberté d'expression ne sont pas acceptables non plus. Les mariages forcés et l'excision ne sont pas acceptables. Nelson Mandela, ce grand combattant de la liberté en Afrique du Sud, a dit très justement que priver un être humain de ses droits fondamentaux revenait à le déposséder de son humanité. Le respect de la dignité humaine, voilà ce qui doit avant tout guider l'action de ce conseil.

La culture porte toujours la marque de l'homme. C'est lui qui la fait évoluer et la transforme. Les débats de société menés actuellement en Inde, en Égypte et dans d'autres États en faveur de l'élargissement des droits des femmes ainsi que ceux sur l'égalité des droits des homosexuels engagés dans toujours plus de pays à travers le monde, m'inspirent du courage. L'Allemagne a, elle aussi, eu besoin de temps pour ces débats et ces évolutions. Mais notre société était prête à modifier les conventions héritées du passé à la lumière des droits de l'homme universels. Nous voulons désormais inciter d'autres pays à faire de même.

Je pense ici tout spécialement aux sociétés en transition. Elles ont besoin de changer progressivement mais en profondeur, de renoncer aux régimes politiques autoritaires pour se tourner vers la démocratie. Je suis convaincu que le respect pour les droits de l'homme

grandira avec l'implication démocratique des citoyens. Je soutiens ces débats car ils confrontent les dirigeants aux conventions universelles ainsi qu'aux normes et valeurs juridiquement contraignantes qui y sont inscrites !

Je tiens à souligner une autre chose importante à mes yeux : Les droits de l'homme ne sont pas seulement universels, ils sont également indivisibles. Les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les libertés politiques et civiles sont indissociables.

La dignité de la vie humaine exige la satisfaction de besoins fondamentaux tels que l'accès à l'eau, à la nourriture, aux soins et à un logement. Mais elle inclut également la participation à la vie politique, la liberté d'expression, de croyance et de réunion ainsi que la protection effective des droits. Ces droits ne sauraient être mis en concurrence selon le principe suivant : Nous apaisons d'abord la faim du peuple et nous satisferons plus tard sa soif de liberté d'expression et d'égalité.

L'histoire de la mise en œuvre des droits de l'homme comporte de nombreux chapitres. Et elle est sans fin. Car même là où ils ont déjà été conquis, il s'agit de les préserver. En tant qu'ami de la démocratie et des droits de l'homme, je crois que les démocraties elles aussi doivent se demander si elles ne relativisent pas l'importance des droits de l'homme, que ce soit pour des considérations de politique étrangère, pour des motifs économiques ou d'une autre nature.

Je pense que la crédibilité des États dans leur engagement en faveur des droits de l'homme se mesure également à leur faculté d'accepter que leurs propres acquis soient examinés d'un œil critique par d'autres. Notre pays se soumettra cette année pour la deuxième fois à l'examen périodique universel. Les questions des autres nous aident à progresser.

Notre pays, l'Allemagne, est marqué par la diversité. Nous voulons vivre ensemble dans le respect, quelles que soient nos origines ou nos croyances. Partout où il convient d'apporter des améliorations en ce sens, je veux offrir mon aide. Il y a quelques semaines, j'ai visité près de Berlin un centre d'accueil de demandeurs d'asile où j'ai discuté avec des adultes et des enfants. Notre pays reste fidèle aux conventions humanitaires relatives au droit d'asile et à la protection des réfugiés. Vous savez peut-être qu'il y a bien des années, l'Allemagne a connu une série de crimes racistes qui, pendant longtemps, n'ont pas été reconnus comme tels. Les crimes ont cessé mais le débat sur notre façon d'aborder ce problème se poursuit dans notre pays. J'ai récemment invité les proches des victimes et leur ai dit ceci : Tous ceux qui vivent dans notre pays doivent pouvoir compter sur la protection de notre État.

Mesdames et Messieurs,

Soyez certains que l'Allemagne soutiendra toujours le travail du Conseil des droits de l'homme et, ce faisant, encouragera particulièrement l'entente entre les grandes régions du globe. Je suis convaincu que votre travail, dans ces lieux, peut conduire à des impulsions saluées dans le monde entier en matière de lutte contre l'injustice, l'oppression, la faim et la pauvreté. Quatre grands principes me semblent, à mon pays et à moi-même, particulièrement importants dans ce contexte :

- Je vous demande de parler ouvertement et sans complaisance des violations des droits de l'homme, quelles que soient la taille et la puissance d'un pays, et même si cela implique parfois de critiquer des voisins ou amis. Tous les membres du Conseil des droits de l'homme devraient donner l'exemple sur ce point.
- Je vous demande d'intervenir rapidement pour prévenir les atteintes aux droits de l'homme. Vous devriez élargir encore votre importante fonction de « sentinelle » internationale.
- Je vous demande d'encourager les gouvernements à faire face aux violations des droits de l'homme lorsqu'elles ont été commises. Les populations des anciens pays communistes en Europe, celles d'Afrique du Sud ou des États d'Amérique latine sont les mieux placées pour démontrer que c'est possible. Ce processus est souvent douloureux. Mais la réconciliation ne peut se faire qu'au prix d'un travail sur le passé et en assumant sa responsabilité. C'est la seule issue pour que la paix puisse s'enraciner dans la société et la liberté, la sécurité et la prospérité, s'épanouir.
- Je vous demande enfin de considérer les organisations non gouvernementales comme des alliées et non comme des adversaires. Les organisations de défense des droits de l'homme dénoncent les injustices, conseillent les gouvernements et aident à prendre conscience de la valeur des droits de l'homme. Les citoyens engagés dans ces structures contribuent, à l'instar du droit et des médias libres, à faire évoluer de manière positive tous les États.

Je suis très heureux de la présence dans cette salle de représentants d'organisations de défense des droits de l'homme. Je les remercie de tout cœur de leur courage et de leur dévouement ! Les droits de l'homme ont besoin de protecteurs. Les droits de l'homme ont besoin de défenseurs. Les gouvernements peuvent parfois désapprouver les critiques. Mais cela ne les autorise pas à intimider, maltraiter, voire tuer ceux qui les émettent. Les États qui musellent la critique restent ou deviennent des États totalitaires.

Mesdames et Messieurs,

Les droits de l'homme sont pour moi le fondement de toute société humaine, le prérequis qui nous permet d'exploiter nos formidables capacités humaines afin de rendre nos vies meilleures.

Ma visite ici est la première d'une série de rencontres avec des institutions de défense des droits de l'homme. Je me rendrai en avril au Conseil de l'Europe à Strasbourg puis à la Cour pénale internationale à La Haye. J'aborderai le thème des droits de l'homme en Allemagne également et engagerai le dialogue avec les citoyens à ce sujet.

Respecter la dignité humaine et mettre en œuvre les droits de l'homme est un projet de longue haleine que j'ai fait mien en tant que citoyen et président de mon pays. Ne nous laissons pas décourager par l'ampleur de la tâche. Aux côtés de beaucoup d'autres, j'ai vécu cette expérience où des hommes et des femmes en apparence impuissants sont parvenus à renverser un État tout-puissant et inhumain, à mettre à terre un régime entier, un empire. J'ai vécu cette expérience où, ensemble, il devient possible d'agir et de rendre le monde plus humain. J'ai vécu cette expérience où ceux qui ignorent l'appel des droits de l'homme se retrouvent tôt ou tard du côté des perdants de l'Histoire.

Je souhaite au Conseil des droits de l'homme un succès pérenne dans ses efforts pour permettre à tous les êtres humains sur tous les continents d'accéder à ce bien infiniment précieux dont disposent les sociétés humaines : les droits de l'homme.